



EXTRAIT

*du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LABRUGUIERE (Tarn)*

SEANCE DU 27 JUIN 2007

PATUS « En Cathala »

Transfert dans le Domaine Communal

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Plusieurs propriétaires du hameau d'En Cathala ont saisi Monsieur le Maire, par courrier en date du 19 juin 2006, sollicitant par ce biais l'acquisition de certaines parties du Patus.

Suite à cette demande, la ville a engagé une phase de concertation avec l'ensemble des propriétaires ayant-droits de la section, qui s'est traduite par l'organisation de deux réunions publiques les 15 janvier et 30 mars 2007.

Au terme de ces quatre rencontres un consensus était arrêté sur les souhaits de chacun et retranscrit sur le plan dressé par le Cabinet OFFROY, géomètre expert.

En application de l'article L.2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville souhaite saisir le représentant de l'Etat, conjointement à la majorité des électeurs de la section afin de lui demander de prononcer le transfert de ces biens sectionnaux dans le Domaine Communal.

Dès lors que ce transfert sera rendu exécutoire, la Conseil Municipal pourra se prononcer sur les ventes envers les propriétaires en ayant formulé la demande sur les bases du consensus établi suite à la phase de concertation.

Les parties invendues feront ensuite l'objet d'une procédure de classement dans le domaine public.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 22 juin 2007,

Au vu des éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise *à l'unanimité* Monsieur le Maire à lancer la procédure de transfert des biens sectionnaires dans le domaine communal.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 27 juin 2007
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.